



Avenant au cahier des charges des formations régionales kite 2019

FORMATION SOUS TUTORAT

Lorsque qu'une ligue éprouve des difficultés à remplir des formations (moins de 4 stagiaires), elle peut avec le soutien du conseiller technique référent proposer des formations individualisées sous tutorat. Néanmoins cela doit rester un mode de formation très ponctuel car il ne permet pas de bénéficier de la dynamique d'un groupe de stagiaires et nécessite un suivi important. Pour que cela soit envisageable, une structure* proposant des actions régulières d'encadrement correspondant aux prérogatives de la qualification visée doit être identifiée afin que le stagiaire puisse s'engager dans un processus de formation clairement défini.

*Cette structure ne peut pas être un OBL dans le cadre de son fonctionnement avec des clients.

1 CADRE SPÉCIFIQUE DE LA FORMATION SOUS TUTORAT

- **Demande spécifique d'une ligue** pour organiser une formation sous tutorat avec proposition d'une structure support de formation et d'un tuteur. **Cette demande sera soumise à la CF nationale pour validation et désignation du conseiller technique référent.**
- **Journée de préformation** et délivrance du livret de formation, signature du contrat de formation (convention tripartite : stagiaire, formateur/tuteur, RRF).
- **Modalités de suivi et d'évaluation** du stagiaire via les outils proposés avec le contrat de formation
- **Compte rendu de l'action de formation.** L'ensemble de cette démarche est supervisé par un conseiller technique.

2 PREFORMATION

La préformation consiste à :

- Evaluer les prérequis techniques du candidat.
- Présenter le cadre fédéral (qualifications, prérogatives, responsabilité, licences, connaissance des publics, le club, la ligue, l'activité kite à la FFVL.....).
- Faire un point sur les connaissances théoriques liées à l'activité.
- Rencontrer le tuteur et formaliser le contrat de suivi de formation.

Elle est organisée par le RRF ou le CT du secteur. Si le candidat valide les prérequis techniques, le livret de formation est ouvert et le stagiaire est considéré comme entrant en formation sous tutorat.



Avenant au cahier des charges des formations régionales kite 2019

FORMATION SOUS TUTORAT

3 FICHE DESCRIPTIVE DES ACTIVITÉS DU TUTEUR

3.1 **Il fixe le cadre de la relation tuteur/stagiaire en formation**

- Règlements FFVL (Règlement du diplôme)
- Rôle du tuteur
- Organisation du suivi, journées de présence, thématiques abordées, formation et accès progressif à l'autonomie
- Elaboration et signature du contrat (Contrat de formation)

3.2 **Il fait des apports théoriques**

- Prendre la responsabilité d'un groupe
- Organiser et gérer une séance (météo/matériel/sécurité/temps)
- Définir un objectif (animation/public/contexte)
- Situer le public dans la progression (Kite'PASS)
- Se fixer des observables et des critères d'évaluation

3.3 **Il met progressivement en activité**

- Modes d'interventions envisagés tuteur / stagiaire
- Préparation commune
- Observateur / coup de main
- Analyse de séance
- Mise en responsabilité sur certaines tâches
- Aide à l'autoévaluation
- Progression jusqu'à l'autonomie dans la fonction

3.4 **Il évalue (Fiches d'évaluation)**

- Le bilan de ses actions
- L'évolution du stagiaire



Avenant au cahier des charges des formations régionales kite 2019

FORMATION SOUS TUTORAT

4 MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION du stagiaire

Dans le document « contrat de formation » sont proposés des outils de suivi et d'évaluation du stagiaire. Celui-ci participe activement à son suivi de formation en renvoyant après chaque session un bilan de séance sous forme de fiche de journal de bord ou tout autre outil personnel d'analyse.

Le tuteur renseigne le tableau de suivi et propose la validation de la qualification lorsqu'il considère acquises toutes les compétences visées par celle-ci (se référer au règlement de chaque qualification).

5 COMPTE RENDU de la formation

Planning réalisé, implication du stagiaire, difficultés rencontrées, modalités d'évaluation, retour des fiches du journal de bord, évaluation finale (voir fiche spécifique en fonction de la qualification visée).

Bilan financier et factures.

Tous ces documents sont à fournir au RRF et CT du secteur pour validation et enregistrement par Emilie une fois toutes les pièces nécessaires fournies (AFPS ou autre suivant qualification).